



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FORT-MAHON-PLAGE

Table récapitulative Séance du 27 novembre 2024

Légalement convoqué le 22 novembre 2024, le Conseil Municipal s'est réuni le 27 novembre 2024 à seize heures, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Alain BAILLET, Maire.

Le Conseil Municipal a examiné les projets de délibérations suivants:

Numéro	Objet	Décision du Conseil Municipal
2024/93	Délégation de Service Public de la base nautique - rapport annuel 2023	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2024/94	Signature d'une convention cadre de prestation en intervention d'un psychologue du travail avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2024/95	Budget commune - décision modificative n°4	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2024/96	Vente de mobilier urbain d'occasion	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2024/97	Subvention 2024 complémentaire à l'association AFMAN	14 voix pour - 1 absence - adoptée
2024/98	Subvention 2024 complémentaire à l'Office de Tourisme de Fort-Mahon-Plage	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2024/99	Signature d'un avenant à la convention pour la télétransmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2024/100	Convention d'A.O.T. avec le Conservatoire du Littoral pour l'accueil temporaire des camping-cars	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2024/101	Convention avec le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard concernant la participation financière au dispositif des Aires Marines Educatives	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2024/102	Convention avec le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard relative aux travaux du plan vélo à Fort-Mahon-Plage entre l'entrée de la route de Berck et le Pont à Cailloux	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2024/103	Réforme des redevances de l'Agence de l'Eau: vote du taux des contre-valeurs	15 voix pour - adoptée à l'unanimité

La séance est levée le 27 novembre 2024 à 19h10

Diffusion:

- panneaux d'affichages municipaux
- Site internet de la Ville www.fort-mahon-plage.com (rubrique: la Mairie > Affichage municipal > Conseil Municipal)

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2021-1310 et au Décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021; toute personne peut obtenir une copie de ces délibérations en Mairie, aux heures habituelles d'ouverture.